



Compte-rendu sommaire Séance du 31 janvier 2022

MAIRIE

1, Place de la Mairie
45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : mairie.ladon@wanadoo.fr

AF/SC

L'an 2022 et le 31 janvier à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. FÉVRIER Albert Maire.

Présents : M. FÉVRIER Albert, M. VAAST Guy, Mme BRISSET Nathalie, M. CHESNOY Christian, Mme BRÉCIE LEPLAT Christine, M. CHAUVEAU Jean Michel, Mme LAURENT Nathalie, M. ALLEAU Raphaël, Mme DENAES Stéphanie, M. GLAUME Frédéric, Mme MARTINEZ Audrey, M. LETORT Alain, M. CHARBONNIER Gérard et Mme BOUCHOUX Daisy.

Excusée ayant donné procuration : Mme BESNARD Sandrine à Mme BRÉCIE LEPLAT Christine

Le quorum est obtenu, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

A été nommée secrétaire : Mme BRISSET Nathalie.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération portant avis sur le projet de PLU intercommunale de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais - réf : 2022 01 31 001

Considérant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal présenté à l'assemblée délibérante. Sur proposition du Maire de la commune de Ladon, le conseil municipal, à quinze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

DÉCIDE

1. de donner un avis favorable avec remarques au projet de PLUi tel qu'arrêté.

Remarques :

- ◆ demande que la ZA soit classée en zone stratégique sur la totalité comme dans le SCoT
- ◆ dans le règlement, sur les nouvelles parties construites, l'eau de ruissellement doit être traitée, la récupération d'eau également ainsi que sur les parties perméabilisées
- ◆ le terrain situé dans une dent creuse à Boisseauville est demandé constructible, parcelle cadastrée n° ZH 295
- ◆ la zone face au cimetière qui avait été demandée constructible par la commune est refusée, la commune renouvelle sa demande,
- ◆ le terrain cadastré ZI 151 b dans une propriété rue du Saulce acheté par le propriétaire est taxé par l'état constructif et doit rester constructif sur sa totalité.

2. de communiquer cet avis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Achat d'eau au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers, Vimory - réf : 2022 01 31 002

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tarif de 0,27 € HT / m3 pour l'achat de l'eau au SMAEP, en cas de nécessité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Dérogation scolaire - réf : 2022 01 31 003

Le conseil municipal accepte de payer les frais de scolarité d'un montant de 1 000 €uros concernant un enfant de Ladon scolarisé à l'école élémentaire de Corbeilles, en classe de CM2.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Divers

↳ Information du personnel communal

1. Monsieur le Maire fait un point sur la situation de Mme Eloïse ZAJKOWSKI.
2. Une demande de télétravail a été déposée par Mme Sylvie CHARMOIS pour ½ journée voire 1 journée dans la semaine. Après un tour de table, cette requête est acceptée. Le dossier sera présenté au Comité technique du 10 mars prochain.
3. Mme Nelly CHESNOY a demandé un congé longue maladie. Son dossier sera étudié lors du Comité médical du CDG 45 le 8 février prochain.
4. Le recrutement du Policier municipal est toujours en cours.
Mme Audrey MARTINEZ demande pourquoi la commune ne prend pas un ASVP.
- M. Albert FÉVRIER répond que les ASVP ne sont pas toujours assermentés, ce qui peut poser problèmes.
5. Le départ en retraite de M. Bruno SOUTON est prévu le 29 mai prochain.
6. Pour pallier les différentes absences du moment, plusieurs agents de la commune sont sollicités.

↳ FNACA

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de la FNACA au sujet de la demande de subvention refusée lors du dernier conseil.

↳ Courriers d'administrés

1. Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Me DESAULTY, notaire, pour les dégradations dans son entrée (sas) durant la nuit. La commune n'a pas le droit d'intervenir car c'est une propriété privée. Les membres du conseil suggèrent d'entourer les locaux. Une réponse lui sera adressée à la suite de ce conseil.
2. Le conseil municipal prend connaissance du courrier de M. & Mme DEVOUCOUX faisant état des problèmes de circulation des poids lourds Rue Albert GRENET et des dégradations occasionnées lors de leurs passages. Une concertation avec la Direction des Routes du Département va être menée pour étudier ce qui peut être mis en place. Une réponse lui sera adressée à la suite de ce conseil.

↳ Subventions sollicitées pour le programme suivant : Eclairage des terrains de foot et de pétanque, travaux d'aménagement du terrain de pétanque, aménagement de l'aire de jeux avec installation de nouveaux jeux

Suite aux demandes de subventions déposées auprès de la Préfecture et du Département, les dossiers sont en cours d'instruction.

↳ Facture d'électricité du Stade de foot

Suite à la facture EDF du Stade (1 022,96 €) et suite au courriel fait au Président du Club de foot lui demandant d'être plus vigilant quant à l'utilisation du chauffage, M. Christian CHESNOY l'a rencontré pour faire un point sur la situation.

↳ Immeuble sis 120 Rue du 24 novembre

La signature a eu lieu en décembre dernier. Le conseil municipal étudie le devenir de cet immeuble après destruction.

↳ Médecin

Le Dr LE MINH VIEM s'organise pour venir faire des consultations dans la semaine en plus de la téléconsultation du jeudi matin.

↳ Elections présidentielle et législatives

Vu les élections, M. le Maire rappelle aux conseillers d'être disponible pour tenir les bureaux de vote lors de ces 4 journées.

1. Les électeurs sont convoqués les 10 et 24 avril 2022 en vue de procéder à l'élection du Président de la République. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures.
2. Les électeurs sont convoqués les 12 et 19 juin 2022 en vue de procéder aux élections législatives. Le scrutin sera ouvert de 8 heures et clos à 18 heures.

↳ Demandes de subventions

La MFR du Pithiverais à Ascoux et le CFA EST-LOIRET à Montargis ont déposé une demande de subvention pour des élèves de Ladon fréquentant ces établissements. Ces demandes sont classées sans suite.

↳ Marchés des producteurs

Mme Christine BRÉCIÉ annonce les prochaines dates des marchés des producteurs : 13 mars 2022 et 05 juin 2022. L'acquisition de banderoles est prévue.

↳ Bulletin municipal

Mme Christine BRÉCIÉ félicite et remercie Mme Nathalie BRISSET pour l'élaboration du bulletin municipal.

Mme Nathalie BRISSET, en retour, déplore de ne pas avoir été davantage aidée par les membres de la commission.

M. Gérard CHARBONNIER remarque :

1. Il fait bien partie de la commission PCS mais une erreur s'est glissée dans le bulletin municipal ; la rectification sera faite sur la version numérique du site internet.

2. Les remerciements pour les bénévoles qui ont participé aux préparatifs des commémorations de 1870 ont été oubliés.

↳ Achat de vêtements de travail et de chaussures

M. Guy VAAST présente le devis pour l'achat de vêtements de travail et de chaussures. Celui-ci sera accepté mais les tee-shirts ne seront pas commandés.

↳ Divers

M. Frédéric GLAUME annonce l'organisation d'un repas regroupant tous les anciens de chez TOUTENKAMION le 14 mai prochain (le midi) à la salle du Tivoli. La salle sera mise à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 23.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
M. Albert FÉVRIER,

